



Reconnaitre son enfant en france

Par **C2stiel**, le **14/07/2014** à **14:21**

Bonjour,

Je suis un jeune marocain de 22ans sa fais 3ans que je suis en couple avec une française de 21ans, on habite ensemble ici au Maroc depuis 2ans et quelques mois, on a déjà commencé nos pépié de mariage et tout, pour découvrir ensuite qu'on allais bientôt devenir une famille vu qu'elle est enceinte, ce qui me comble de bonheur bien sur moi qui as toujours voulu être un meilleur père que celui que j'ai eu mon plus gros problème la si de pas pouvoir reconnaitre l'enfant par ce que ma compagne veux accouché en France .

-Donc je voudrais savoir est ce que je peux reconnaitre mon enfant même si on est pas encore marié ?

-Est ce que je suis obligé de partir en France pour le faire ? " sa fais chié de courir partout comme un fou pour obtenir un visa"

Merci d'avance